



Accueillir mes clients dans ma salle de sport personnelle

Par **Francois301**, le **10/02/2021** à **12:09**

Bonjour,

Je m'appelle Francois, j'ai un projet et je ne trouve pas les réponses à mes questions.

Je suis coach sportif diplômé, avec la situation que m'impose le Covid je dois adapter mon activité.

Mon père vient de prendre sa retraite et il me met à disposition son local.
Ce local est collé à mon appartement (dont il est également propriétaire) , et fait 60m2.

Celui-ci va me servir de salle de sport personnelle, mais également accueillir quelques clients pour du coaching individuel ou en petit groupe (5-6 personnes). Il n'y aura jamais plus de 8 personnes.

Que dois-je faire pour lancer ce projet ? S'agit-il d'un ERP sachant que c'est un local collé à mon appartement et qu'il recevra peu de personnes et uniquement sur rendez-vous ?

Ai-je le droit d'accueillir mes clients dans ma salle de sport personnelle ?

Dois-je effectuer une remise aux normes de l'électricité, car le local a de nombreuses années et n'est évidemment pas aux normes actuelles.

Je suis totalement perdu. J'espère que vous pourrez me guider.

D'avance merci.

Cordialement
François